

Image not found or type unknown



Vente d'occasion et litige

Par **chloé67**, le **08/12/2008** à **20:43**

j'ai vendu un aquarium à un particulier (100€). L'aquarium ne fuit pas. Le couvercle étant en état moyen, j'ai fourni un nouveau couvercle (pas tout neuf, mais en excellent état). L'acheteur veut maintenant que je le rembourse car le cadre du couvercle est collé à l'aquarium et il n'arrive pas à le décoller pour le changer. Il me menace de poursuites mais je ne suis pas persuadée d'être responsable, il a vu l'aquarium puisqu'il est venu le chercher ! Que faire ? A-t-il réellement une loi de consommation pour lui ? Merci !